
Compte rendu du Conseil Municipal du 27 février 2023

M. le Maire informe que le 3^{ème} point du point des questions diverses sera abordé en préambule de cette séance avec la présence du Major COSTA de la Gendarmerie d'Azay le Rideau et Sainte Maure de Touraine. En effet, le Major est venu présenter le bilan des interventions 2022 sur la commune. Les infractions ou actes de délinquance à déplorer restent stables et limités. Les interventions concernent surtout le point de rencontre de la discothèque. La gendarmerie ne prévient pas systématiquement les élus sur les petits méfaits. La baisse de temps d'éclairage public ne semble pas impacter les actes de délinquance qui se déroulent principalement aux abords de la discothèque. Un échange sur les moyens de réduire la vitesse en centre bourg conduit à convenir qu'il est nécessaire d'étudier en amont s'il s'agit de quelques véhicules isolés ou d'un fait plus global avant de décider des aménagements à mettre en place. Le Major COSTA se tient à la disposition des élus et apportera quelques compléments d'information sur l'accidentologie et les infractions au code de la route qui se sont déroulés sur la commune. M. le Maire adresse ses remerciements, au nom de la collectivité, aux équipes de la gendarmerie et des pompiers pour leur engagement au service des concitoyens et la qualité des relations entretenues avec les élus au quotidien.

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Sans observation, le procès-verbal du conseil municipal du 16 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Intercommunalité

- **Point sentier randonnées** : Anita RAVION présente les 2 chemins de randonnée présents sur la commune. Le premier existe et a été initié il y a quelques années par la Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine, il comptabilise 5 kilomètres. Le second est en cours de construction, s'inscrivant dans le schéma global de l'intercommunalité Touraine Vallée de l'Indre. Partant du centre bourg, il chemine vers le Nord en longeant la voie ferrée jusqu'à la Place et revient par le Bry et la Charbaudière. Il comptabilise 8 km, de fait, la jonction entre les 2 chemins pouvant se faire, ce sont donc 13 km de randonnée proposés. Le chemin le long de la voie ferrée se situe sur la commune de Thilouze, il conviendra donc de conventionner avec cette commune voisine pour définir les modalités de son entretien. Certains points restent à peaufiner comme emprunter l'impasse de la Varenne moins circulante que la rue du Carroi du Vignau et la création d'un petit pont jouxtant ce chemin au jardin partagé occupé par « Le jardin de demain... ». Une plaquette sera éditée, nommée et agréementée par des articles explicatifs des lieux empruntés.
- **Groupement de commande assurances** : Ce point sera évoqué lors d'un prochain conseil municipal, une convention émanant de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre étant attendue.

Affaires scolaires et périscolaires

- **Point conseil d'école** : Xavier GAUTHIER relate différents points abordés lors du conseil d'école du 7 février dernier et ses évolutions éventuelles, il rappelle également que le compte-rendu intégral est consultable sur le site Internet de la commune :
 - L'effectif de rentrée 2023 va légèrement baisser mais remonter l'année suivante, donc pas d'inquiétude sur ce point.

- Des évaluations nationales ont été faites au sein de l'établissement. Le réseau d'aide est en place et fonctionne correctement.
- Des activités pédagogiques complémentaires ont été mises en place de 16h30 à 17h30, permettant un soutien aux élèves en difficulté.
- Les exercices de sécurité ont été effectués avec succès avec le système d'alerte « carillon » et le système d'alarme incendie à vérifier.
- Le lien lors de la sortie d'école avec ALSH est à vigiler, les parents doivent prévenir d'un éventuel retard.
- Les enseignants et parents d'élèves souhaitent conserver l'organisation actuelle d'entrée et sortie des élèves côté maternel. Certains élus, au conseil municipal, s'insurgent du gâchis d'énergie créé en laissant les portes ouvertes sur ces moments.
- L'aménagement de la cour côté Godinière prend forme avec notamment l'intégration de jardinières, un arbre va être planté prochainement (son implantation sera sans doute revue pour cause de présence de réseaux souterrains), les marquages au sol se feront en fonction du planning des agents techniques et de la météo.
- Le solde de la coopérative scolaire reste bénéficiaire.
- Axes pédagogiques pour les différentes classes passés ou à venir, entre autres... :
 - Intervention d'un professeur d'allemand du collège, exposition photos à la bibliothèque, spectacle de Noël organisé par l'APE, permis Internet, natation scolaire à la piscine Stadium de Monts et école et cinéma au Générique à Montbazou avec prise en charge des transports par la Communauté de Communes, visite du musée du Grand Pressigny, projet fresque cour maternelle, carnaval, marché de printemps, fête de la musique...
 - La date de la fête de l'école aura lieu le 23 juin à la salle « les albizzias » avec la kermesse dans la cour de l'école.
- Il est rappelé que les repas cantine peuvent être annulés 48h à l'avance avec prévenance dans les temps. Pour une absence non prévisible, il n'est pas possible d'annuler mais les parents peuvent récupérer le repas le jour même entre 11h00 et 12h00 ou après 13h30. Lors de sortie scolaire, il convient de prévenir les services communaux de l'annulation de la cantine et l'ALSH, si cette sortie empiète sur les horaires du périscolaires.
- Une zone de repli dans la cour est créée pour les enfants qui se sentent en difficulté.

Budget Finances

- **Subvention « Les Fripons »** : Sylvain PLUMÉ informe les élus que les armoires appartenant à l'association « Les Fripons » situées dans la petite salle polyvalente ont fait l'objet de dégradations qui n'ont pas été prises en charge par l'assurance. De fait, il était nécessaire de remplacer ces meubles ; l'association a eu l'opportunité d'acheter 2 armoires d'occasion pour un montant de 298 € TTC. Aussi, M. le Maire propose d'octroyer une subvention à hauteur de 298 € à l'association « Les Fripons » ; les élus acceptent, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, cette proposition.
- **Durée d'amortissement subventions d'équipement** : M. le Maire explique aux élus que les subventions d'équipements, telles que couvertes par la convention avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire (SIEIL), nécessitent d'être amorties. Aussi, une régularisation afférente au budget 2022 a donc été effectuée pour les dépenses d'investissements conventionnées avec le SIEIL. M. le Maire propose de fixer la durée d'amortissement pour les années à venir ainsi :
 - 5 ans pour les biens mobiliers, matériel et études
 - 15 ans pour les biens immobiliers ou installations

Les élus acceptent, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, ces propositions.

Travaux communaux

- **Point curage des fossés** : François RISETTI informe que 2 fossés situés sur le secteur de la Place et du Bas Bry ont été curés ce jour. Ces travaux de curage devraient répondre à une situation d'engorgement préalablement signalée. Il souligne qu'un remplacement de busage sous voirie sera à étudier sur le secteur du Bry, la buse existante étant écrasée. De manière générale, des travaux de curage de fossés sont à programmer et sans doute à pluriannualiser en terme budgétaire.

Urbanisme

- **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)** : Le dossier présenté à l'élaboration de l'ordre du jour n'a pas été reçu en mairie.

Dates à retenir

- **Commission communication** **Mardi 28 février** à 18h00 – mairie
16 mai – 12 septembre et 14 novembre à 18h00
- **Commissions communales finances** **Lundi 6 mars** à 19h00 – mairie
- **Commission Communale des Impôts Directs** **Lundi 13 mars** à 17h00 - mairie
- **Commission communale urbanisme** **Lundi 3 avril** à 17h00 - mairie
- **Prochains CM** **Vendredi 24 mars** – 5 mai – 30 juin – 25 août à 20h00 – **Lundi 2 octobre** à 19h00 – **Vendredi 10 novembre** à 20h00 – **Lundi 11 décembre** à 19h00.
- **Conseil d'école** **Mardi 23 mai** à 18h00

Divers

- **Bilan Agence Postale Communale 2022** : M. le Maire présente le bilan annuel 2022 de cette activité où il est constaté un maintien de la fréquentation de ce service même si les absences de la gérante ne font pas toujours l'objet d'un remplacement.
- **Recensement 2023** : M. le Maire stipule que le recensement de la population s'est achevé le 18 février dernier avec un taux global de collecte des foyers de 98,4 %. Le travail des agents recenseur et coordonnateurs est salué.
- **Bilan SDIS 2022** : M. le Maire présente le bilan 2022 des interventions des services de secours et plus particulièrement de la caserne « le Balzac » de Thilouze. Une augmentation est constatée toutes casernes confondues. M. le Maire recevra prochainement M. Laurent MARTIN, responsable de la caserne de Thilouze, afin de discuter notamment du projet de division de la commune en 2 zones d'intervention entre la caserne de Thilouze et celle de Sainte Catherine de Fierbois.
- **Bilan gendarmerie 2022** : Ce point a été abordé en préambule de la présente séance.
- **Roue tourangelle** : M. le Maire rappelle le passage de la course cycliste « la Roue Tourangelle » le 26 mars prochain. 8 signaleurs ont été proposés pour la commune auprès de l'association organisatrice. Le circuit de passage sur la commune est présenté et M. le Maire en profite pour informer de travaux de voirie sur certains secteurs concernés. En effet, des travaux pour la fibre sont prévus rue des Champs Gibert et rue des Coutants ainsi que des travaux de liaison de réseaux d'eau potable vers Thilouze. Une attention particulière a été portée à ces demandes de travaux de manière à ne pas interférer avec la course cycliste.
- **Rue Carroi du Vignau** : François RISETTI a constaté que les coussins berlinois ont déjà été enlevés par les agents techniques rue du Carroi du Vignau et que Cofiroute a lancé les travaux de renforcement des bas-côtés jusqu'au Bry. Il s'étonne que le virage du Bry qui devait être refait en bitume soit englobé dans cette première intervention ; M. le Maire lui confirme que la réfection de voirie est bien prévue.